



dossier

de

presse

<i>Le mot du Président</i>	2
<i>Le projet de l'ADPEP 83</i>	3
<i>Des dispositifs au service des jeunes et des familles</i>	4
<i>Le Centre Médico Psycho Pédagogique (C.M.P.P)</i>	5
<i>Le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (S.E.S.S.A.D)</i>	8
<i>L'Unité d'Enseignement Élémentaire Autiste (U.E.E.A)</i>	10
<i>Le Pôle Sensoriel</i>	12
<i>Le Service d'Accompagnement Pédagogique A Domicile à l'Hôpital ou à l'Ecole (S.A.P.A.D.A.H.E)</i>	14
<i>Le domaine de Chantemerle</i>	15

Agir pour une

société solidaire et inclusive

Le présent dossier de presse fait suite à celui de 2016 où nous fêtons le centenaire de l'association. Il est le fruit d'un travail étroit entre tous les acteurs associatifs (professionnels, bénévoles, administrateurs).

Les PEP83 inscrivent leur action de proximité dans le cadre d'un réseau régional et national d'associations PEP, amies et partenaires qui œuvrent pour notre projet républicain de société solidaire et inclusive.

La force de notre action s'appuie sur deux fondements originaux qui constituent l'assise de notre existence et de notre combat: la pleine participation des personnes à leur projet de vie et la transformation de nos activités à partir de leurs aspirations.

Cette voie revendiquée haut et fort correspond à notre ADN : autonomie et responsabilité de la personne .

Pour ce faire, notre mouvement continue à se mobiliser auprès des décideurs et des financeurs, à les interpeller afin d'agir pour une société solidaire et inclusive ne laissant personne au bord du chemin.

L'année 2021 est celle des 120 ans de la loi du 1er Juillet 1901 sur les associations.

Pour terminer, j'en rappellerai le principe : «plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances, leur activité dans un autre but que de partager des bénéfices».

Vive la loi de 1901 et bonne lecture à tous.

Notre orientation fondamentale

Affirmer avec force l'émancipation de chacun en favorisant l'accès de tous, sans distinction ni discrimination, à l'éducation, à la santé, au logement, à la vie citoyenne, à la formation, à l'emploi, aux loisirs, aux sports et à la culture, aux transports.

Nos principes d'action

- **Éduquer au civisme et à la responsabilité.**
- **Participer** à l'éducation et à la formation des enfants, adolescents ou adultes quelle que soit leur situation.
- **Affirmer** la complémentarité des PEP et du service public de l'Éducation Nationale.
- **Associer** les acteurs potentiels et les partenaires institutionnels à l'élaboration de nos projets dans une démarche de co-construction.
- **Développer** la participation des personnes .
- **Accompagner** à la parentalité.
- **Rechercher dans toute action la qualité.**
- **Évaluer** la qualité de nos actions.

Un engagement solidaire

Notre commission solidarité attribue des aides à la demi-pension, pour partir en classes de découverte ou en séjours loisirs et des secours d'urgence.

Notre solidarité s'est particulièrement manifestée en Juin 2020 dans le cadre de la pandémie COVID 19 en attribuant 28 000 euros de bourses qui ont bénéficié à 553 jeunes et leur famille.

Elle se manifeste encore par l'existence de notre service S.A.P.A.D.H.E décrit dans le présent dossier de presse.

Ces deux actions solidaires sont rendues possibles notamment grâce aux subventions reçues de nombreuses communes varoises, d'une participation de la Fédération Générale des PEP, des cotisations et de dons.

En 2021, nous initions la création d'un poste d'éducateur spécialisé itinérant sur le territoire de la Communauté de Communes «Lacs et Gorges du Verdon». Sa mission principale sera un soutien à la parentalité visant à améliorer l'accompagnement de jeunes en situation de handicap et leur famille par la mise à disposition d'outils adaptés.

Des professionnels et des adhérents compétents et engagés

Toutes ces activités ont bénéficié à 2500 jeunes varois et leur famille en 2020. Tout cela a été possible grâce à l'investissement et à la générosité des professionnels et des adhérents, des militants bénévoles et administrateurs.

Que cela soit au siège administratif, dans les différents établissements et services, dans un climat de crise lié à la pandémie, la volonté d'être au service des autres n'a pas fléchi, bien au contraire.

Des dispositifs au service des jeunes

Cette carte présente les implantations des établissements relevant de la gestion de l'association départementale des P.E.P 83 et des politiques mises en oeuvre dans son projet.

-  politique sociale, médico-sociale et de santé.
-  politique éducative et sociale de proximité.
-  politique éducative Vacances-Loisirs-Culture



Le C.M.P.P Jacques Merlan

Centre Médico-Psycho-Pédagogique

Pour qui et par qui?

- ❖ **pour les enfants et jeunes** de 5 à 20 ans susceptibles de bénéficier d'un accompagnement médical, psychothérapeutique, psychomoteur, orthophonique, éducatif et pédagogique.
- ❖ **par les familles** qui effectuent l'inscription au Centre et consultent de leur propre initiative.

Objectifs

- ❖ Diagnostic et accompagnement des enfants présentant des troubles psychiques, psychologiques, du comportement ou des troubles instrumentaux. Consultations ambulatoires (sans hospitalisation).
- ❖ Accompagnement de l'enfant en préservant le maintien dans son milieu familial, scolaire ou professionnel et social.

Avec une équipe de professionnels

- ❖ **Les médecins spécialisés** assurent les entretiens préliminaires et coordonnent les bilans, les projets et le suivi thérapeutique. Ils établissent les certificats médicaux nécessaires à la prise en charge par l'Assurance Maladie.
- ❖ **Les psychologues** réalisent des évaluations psychologiques. Ils accompagnent les enfants dans leur développement affectif et relationnel en assurant notamment des suivis psychothérapeutiques. Ils proposent également des thérapies familiales.
- ❖ **Les psychomotriciens** réalisent des bilans et des thérapies à médiation corporelle.
- ❖ **Le neuropsychologue** réalise des bilans et établit un profil cognitif. Elle met en place des séances de remédiation cognitive.
- ❖ **Les enseignants spécialisés** favorisent l'accès de l'élève aux apprentissages. Ils créent et/ou restaurent chez le jeune le désir d'apprendre et l'estime de soi afin qu'il puisse être un élève apprenant.
- ❖ **Les orthophonistes** préviennent, évaluent et rééduquent les troubles de la voix, de la parole, du langage oral et écrit.
- ❖ **L'éducateur spécialisé** accompagne le jeune et sa famille afin qu'il trouve sa place dans son environnement, scolaire et social.

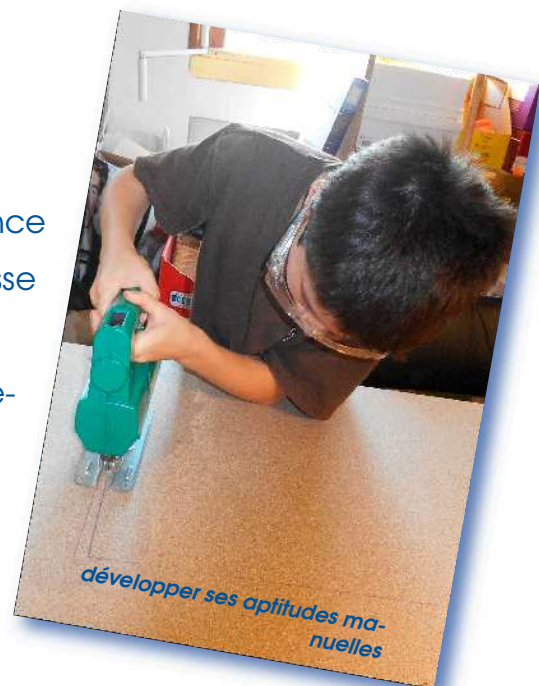


m
é
d
i
c
o

s
o
c
i
a
l

Dans un partenariat multiple

- ❖ L'Education Nationale.
- ❖ Le Conseil Départemental du Var.
- ❖ L'inter-secteur de pédopsychiatrie.
- ❖ Le secteur social : Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).
- ❖ Le secteur libéral (médecin et paramédicaux).
- ❖ Les associations locales d'aide et d'accompagnement familial.



Modalités d'admission



Deux implantations



- ❖ Le C.M.P.P Jacques Merlan est implanté sur Draguignan depuis l'année 1969.
- ❖ En 2016 ouverture d'une antenne sur la commune de Brignoles destinée à l'accompagnement :
 - des enfants et jeunes, de 5 à 20 ans, présentant des troubles du spectre autistique.
 - de leurs familles.

Contact



C.M.P.P Jacques Merlan
 380, rue Jean Aicard - Bât 6 - B.P 189
 83005 DRAGUIGNAN Cedex
 ☎ 04 94 68 31 61
 ✉ : secretariat.cmpp@pep83.org



C.M.P.P Jacques Merlan
 Immeuble le Célémi 2ème étage
 Quartier Pré de Pâques 83170 BRIGNOLES
 ☎ 04 94 68 31 61
 ✉ : secretariat.cmpp@pep83.org



Le S.E.S.S.A.D Madeleine Lemaire

Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile

Pour qui ?

- ❖ enfants et adolescents de 4 à 18 ans, présentant des troubles importants des fonctions cognitives et leurs familles : la plupart des jeunes admis au S.E.S.S.A.D a besoin d'avoir un accompagnement éducatif, psychologique, psychomoteur et souvent social.
- ❖ équipes pédagogiques des établissements scolaires qui les accueillent et les différents partenaires institutionnels (Éducation Nationale, enseignants référents, services sociaux, structures de soins, mairies et réseaux associatifs locaux).

Pour quoi ?

- ❖ Soutenir la scolarisation et l'acquisition de l'autonomie.
- ❖ Faciliter l'insertion scolaire, sociale et professionnelle du jeune.
- ❖ Favoriser l'accessibilité aux soins, aux savoirs et à la culture.
- ❖ Favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale du jeune.
- ❖ Soutenir et accompagner les familles (guidance parentale).
- ❖ Préparer les orientations futures.



Avec qui ?

Une équipe pluridisciplinaire au service du jeune et de sa famille dans les domaines :

- ❖ **Administratif** : une direction et son secrétariat
- ❖ **Médical et paramédical** : neuropédiatre, pédopsychiatre, psychologues et neuropsychologues, psychomotriciens, orthophonistes.
- ❖ **Pédagogique** : une enseignante spécialisée.
- ❖ **Socio-éducatif** : assistante sociale, éducateurs spécialisés.
- ❖ **Agent d'entretien**.

Comment ?

Dans le respect des besoins et du projet de vie du jeune, la famille participe à l'élaboration du projet individuel d'accompagnement de son enfant. La mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation en constitue un des volets.

Le jeune bénéficie d'un accompagnement global par l'équipe pluri profes-

sionnelle dans le cadre de son projet.

Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité du jeune : école, collège, lycée, centre de formation, domicile, centre de loisirs...

Partenariats

L'Éducation Nationale est le principal partenaire du service, un des acteurs centraux de ce partenariat étant l'enseignant référent (la structure oeuvre actuellement avec 4 enseignants référents).

Le S.E.S.S.A.D travaille également en collaboration avec les centres de formation professionnelle, le secteur médico-social (Centre d'Action Médico-Social Fococ (CAMSP), C.M.P.P, Instituts Médico-Éducatifs...), le secteur sanitaire, le secteur social, les structures de loisirs, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, les municipalités...

Le service est également inscrit dans un projet de recherche avec les hôpitaux pédiatriques de Nice (CHU Lenval) sur l'évaluation de la prévalence des troubles dissociatifs chez l'enfant dans les institutions médico-sociales et sanitaire

Modalités d'inscription

La direction prononce l'admission du jeune dans le service conformément à la décision de la C.D.A.P.H (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)

Afin de garantir l'exercice effectif des droits et libertés individuels au jeune et sa famille, il leur est remis un livret d'accueil.

Un document individuel d'admission contractualise la nature et les objectifs de l'accompagnement qui peut prendre fin à la demande de la famille ou, dans certains cas, de la direction et de l'équipe.

Le S.E.S.S.A.D Madeleine LEMAIRE est un service agréé et autorisé par l'ARS.

Contact



S.E.S.S.A.D Madeleine Lemaire
1139, route de Fréjus
☎ 04 94 68 31 45
✉ : secretariat.sessad@pep83.org



Unité d'Enseignement Élémentaire Autiste

Les missions

Ce dispositif de scolarisation accueille les enfants de 6 à 11 ans présentant des troubles du spectre autistique au sein de l'école primaire Hélène Vidal aux Arcs sur Argens ; son accompagnement consiste à :

- ❖ Promouvoir la scolarisation et l'inclusion.
- ❖ Garantir l'accès de chacun à la culture, à l'éducation, aux loisirs et à la santé.
- ❖ Développer l'autonomie affective, psychique et sociale.
- ❖ Favoriser la communication et les interactions sociales.
- ❖ Informer et accompagner les familles
- ❖ Soutenir la parentalité.



Le fonctionnement



- ❖ Les élèves de l'UEEA sont scolarisés selon le même rythme que les autres élèves de l'école primaire.
- ❖ En fonction des projets de chacun, les élèves sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire sur les temps d'inclusion, de restauration, de récréation....
- ❖ L'équipe de l'UEEA travaille en étroite collaboration avec le secteur médico-social, l'Education Nationale, les praticiens libéraux, le Centre de Ressources Autisme (CRA), le milieu médical (spécialistes, services hospitaliers, libéraux...), les collectivités territoriales, l'ARS...
- ❖ Pour les soins, les enfants continuent d'être suivis par leurs praticiens habituels (hôpital de jour, S.E.S.S.A.D, libéraux...).

Les modalités

- ❖ Un projet personnalisé d'accompagnement (PPA).
- ❖ Des équipes plusridisciplinaires spécifiques à chaque secteur sont impliquées dans le projet : directeur, chef de service, psychologue, enseignant spécialisé, accompagnant d'élève en situation de handicap, éducateur spécialisé, accompagnant éducatif et social.
- ❖ La coordination médicale est assurée par la neuropédiatre du S.E.S.S.A.D Madeleine Lemaire.
- ❖ Les modalités d'accompagnement sont adaptées aux besoins des enfants tant à l'école que sur les différents lieux de vie de l'enfant (domicile, centre de loisirs...).



Admission et financement

- ❖ Sur notification de la MDPH, l'admission est effectuée conjointement par les directions du S.E.S.S.A.D Madeleine Lemaire et de l'école primaire Hélène Vidal.
- ❖ L'UEEA est financée par la Sécurité Sociale et agréée par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Contact



Le Pôle Sensoriel

Pour qui ?



Le Pôle sensoriel PEP 83 accompagne deux types de publics :

- ❖ **Les enfants de 0 à 20 ans** présentant des troubles visuels.
- ❖ **Les enfants de 0 à 20 ans** atteints de déficience

auditive



Les missions

- ❖ Prévenir et évaluer les répercussions de la déficience sensorielle.
- ❖ Accompagner le développement de l'enfant.
- ❖ Favoriser la communication, soutenir le projet langagier et les interactions précoces.
- ❖ Informer et accompagner les familles.
- ❖ Soutenir la parentalité.
- ❖ Garantir l'accès de chacun à la culture, à l'éducation et aux loisirs.
- ❖ Informer et sensibiliser les partenaires à la déficience sensorielle.
- ❖ Permettre à chacun de bénéficier des techniques rééducatives et thérapeutiques les plus adaptées.



Les partenariats

Le Pôle sensoriel PEP83 travaille en partenariat avec le milieu médical (spécialistes, services hospitaliers, libéraux...), les services de la petite enfance (crèches, haltes-garderies, PMI...), l'Education Nationale, l'Aide Sociale à l'Enfance, le secteur médico-social, les collectivités territoriales...

Les modalités

- ❖ Un projet personnalisé d'accompagnement (PPA).
- ❖ Des équipes pluridisciplinaires : directeurs, chefs de services, médecins spécialisés, psychologues, assistants de service social, psychomotriciens, éducateurs spécialisés, coordonnateur pédagogique, enseignants spécialisés, administrateur réseau, secrétaires... auxquelles s'ajouteront des personnels plus spécifiques selon les déficiences :
 - pour le secteur visuel des instructeurs en AVI, des orthoptistes, ergothérapeutes, instructeurs en locomotion, animateur informatique et transpositeurs adaptateurs de documents.
 - pour le secteur auditif orthophonistes et neuropsychologue.



Admission et financement

- ❖ Sur notification de la MDPH (Maison Départementale de Personnes Handicapées), l'admission est effectuée par la direction.
- ❖ Le pôle sensoriel est financé par la Sécurité Sociale et agréé l'ARS (Agence Régionale de Santé)

Implantation et contacts



Déficience visuelle
 ☎ : 04 94 83 31 40
 1139 route de Fréjus 83490 LE MUY
 1 impasse Lavoisier 83160 La Valette
 secretariat.PSDV@pep83.org



Déficience auditive
 ☎ : 04 98 00 51 08
 1 impasse Lavoisier 83160 La Valette
 secretariat.PSDA@pep83.org

Le S.A.P.A.D.H.E

Service d'Accompagnement Pédagogique A Domicile à l'Hôpital ou à l'Ecole

Pour qui ?

Pour tout élève de la **maternelle à la terminale** d'un établissement scolaire du département, ainsi que pour les lycées agricoles, **dont la scolarité est interrompue momentanément** pour raison médicale ou accidentelle ou pour des absences récurrentes .



Pour quoi ?

Pour **promouvoir** une véritable scolarisation des élèves atteints dans leur santé, à l'hôpital ou à leur domicile, dans la continuité du service d'éducation auquel chacun a droit, telle est la mission du S.A.P.A.D.H.E à l'école, au domicile, à l'hôpital ou à l'école. Le service contribue pleinement au maintien des apprentissages scolaires et du lien social (accès à la culture et aux loisirs) chaque fois que le besoin s'en fait sentir, en cas de maladie ou d'accident. Il fait l'objet d'une convention avec les services départementaux de l'éducation nationale.

Comment ?

- ❖ **Saisine** par toute personne concernée par l'absence d'un élève : chefs d'établissements, directeurs d'écoles, enseignants, conseillers d'éducation, parents, professionnels du secteur médical, professionnels du secteur social...
- ❖ **Etude de la demande** avec le médecin de santé scolaire.
- ❖ **Prise de contact** avec la famille et l'établissement scolaire.
- ❖ **Mise en place** avec les enseignants de l'élève d'un projet pédagogique individualisé.
- ❖ **Constitution** de l'équipe d'enseignants volontaires et mise en place des modalités du projet pédagogique.

Avec qui ?

Par des **enseignants de l'Education Nationale** : en priorité ceux de la classe ou de l'établissement scolaire où est inscrit l'élève, de son lieu de résidence, des établissements de santé.



Domaine de Chantemerle

Présentation

C'est en 1961 que Chantemerle (1300m) a été ouvert grâce aux dons de tous les écoliers de France suite à la rupture du barrage de Malpasset à Fréjus le 2 décembre 1959. Situé dans une propriété de 9ha près de Seyne-les-Alpes, le centre dispose d'une capacité d'accueil de six classes et 180 lits. 13 chambres peuvent accueillir des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Le centre est équipé d'une piscine intérieure chauffée.

Des repas équilibrés sont confectionnés sur place à partir de produits frais par le cuisinier de l'établissement. Le centre est ouvert toute l'année et peut accueillir tout séjour adultes.

Activités

Une grande variété d'activités, encadrées par des professionnels diplômés, est proposée sur les thématiques suivantes :

❖ Arts du cirque : Huit demi-journées pour une initiation aux différentes disciplines des arts du cirque, dans le but de monter un spectacle présenté en fin de séjour.

❖ Patrimoine culturel : dans le cadre d'un partenariat avec l'association "Fort et Patrimoine", visite guidée de la citadelle Vauban de Seyne-les-Alpes et d'un ou plusieurs écomusées.

❖ Plaisirs de la neige : ski de piste dans un cadre sécurisé adapté au niveau de chacun ; ski de fond au Fanget ; découverte de la forêt au travers de sorties en raquettes ; glisse sur une luge originale, le yooner.

❖ Cycle natation en 6 à 8 séances en utilisant la piscine intérieure chauffée, dans le cadre notamment des classes bleues pour acquérir l'aisance aquatique.

❖ Land art et sculpture : créations éphémères dans l'environnement naturel proche ; créations durables au centre à partir d'éléments naturels recueillis en extérieur ; création par les enfants de travaux en terre.

❖ Astronomie et fusées : fabrication de maquettes, de cadrans solaires, création de fusées, étude des mouvements des astres et leur formation, découverte du ciel et de ses joyaux.

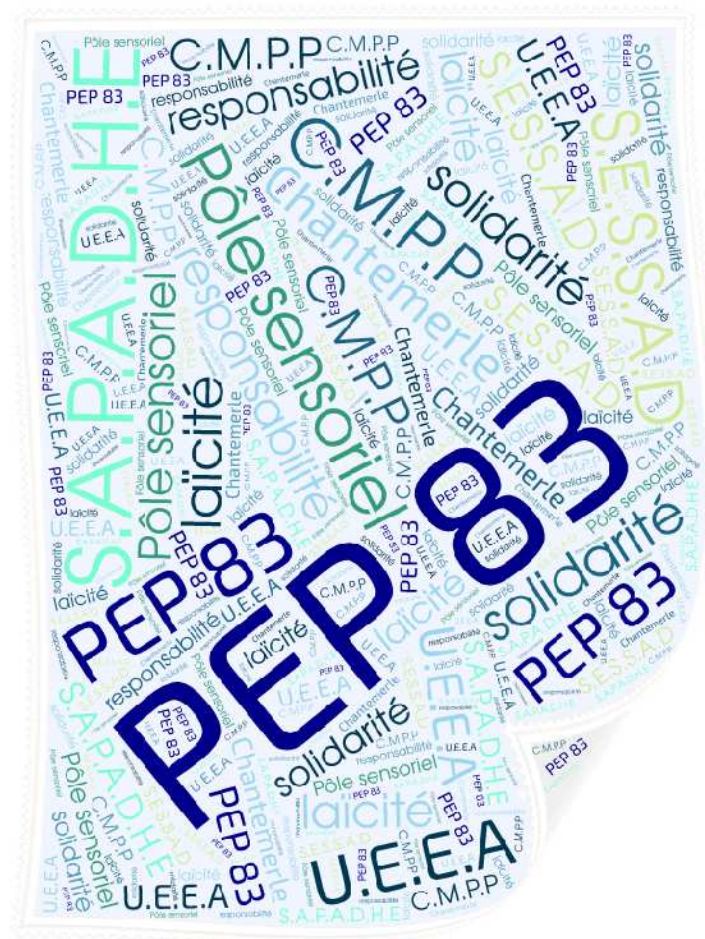
❖ Les âges de la terre en découvrant la réserve géologique, son musée site (ichtyosaure), sa dalle aux ammonites, le Géorium... Initiation à la technique de fouilles et aux grands principes de datation.



Situation et contacts

Centre de Chantemerle
☎ : 04 92 35 04 09 • 06 29 47 38 61
Domaine de Chantemerle
04140 Seyne-les-Alpes
✉ : chantemerle@pep83.org





agir en partenariat

